

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03.190

**Education à
l'environnement :
convention de
partenariat
concernant les visites
de l'UIOM et de la
déchetterie de La
Couronne entre
GrandAngoulême,
Novergie et Charente
Nature - Année 2017**

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03.190**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT : CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT LES VISITES DE L'UIOM ET DE LA DÉCHETTERIE DE LA COURONNE ENTRE GRANDANGOULÊME, NOVERGIE ET CHARENTE NATURE - ANNÉE 2017

Dans le cadre de sa politique environnementale, GrandAngoulême est partenaire, depuis 1997, de l'Inspection Académique de la Charente et de l'association Charente Nature, pour la mise en place et le développement d'un programme pédagogique sur le thème des déchets (programme « Rouletaboule »), en direction des écoles primaires et des sections d'enseignement général et professionnel adapté de GrandAngoulême. Ce programme s'appuie sur une pédagogie de projet en plusieurs phases dont une concerne la visite de sites de traitements de déchets : l'usine d'incinération et la déchèterie de La Couronne.

Depuis 2010, les visites sur le site de La Couronne (UIOM/DLC) concernant le public jeune (scolaires et hors scolaires) ont été confiées à Charente Nature. Une convention co-élaborée par GrandAngoulême, Novergie et Charente Nature précise les éléments à prendre en considération dans le cadre des visites sur sites.

La convention prévoit également que Charente Nature pourra solliciter le versement d'une subvention de 3 060 € correspondant aux visites.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat relative à la réalisation par Charente Nature des visites de l'UIOM et de la déchèterie de la Couronne pour l'année 2017.

D'ATTRIBUER une subvention de 3 060 € à l'association Charente Nature.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention.

D'INSCRIRE la dépense sur le budget annexe déchets ménagers – article 6574 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :
10 avril 2017**

**Affiché le :
10 avril 2017**



CONVENTION DE PARTENARIAT Concernant les visites de l'usine d'incinération et de la déchèterie de La Couronne

ANNEE 2017

ENTRE

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME, 25 Boulevard Besson-Bey à Angoulême, ci-après dénommée GrandAngoulême,
Représentée par son Président, autorisé à signer par délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017,

NOVERGIE (groupe Suez-sita) en tant qu'exploitant de l'usine d'incinération des ordures ménagères pour le compte de GrandAngoulême
Représentée par Monsieur LEONARD, dûment habilité à signer,

ET

La SOCIÉTÉ CHARENTAISE DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT, Impasse Lautrette à Angoulême, ci après dénommée Charente Nature,

Représentée par son Président, dûment habilité à signer,

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT

Préambule

Dans le cadre de sa politique environnementale, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême est partenaire, depuis 1997, de l'Inspection Académique de la Charente et de l'association Charente Nature, dans la mise en place et le développement d'un programme pédagogique sur le thème des déchets (programme « Rouletaboule ») en direction des écoles primaires et de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté de l'agglomération de GrandAngoulême.

Depuis 2009, le secteur éducation de Charente Nature assure les animations sur le site de l'Ecopôle pour le jeune public.

Compte tenu des évolutions pédagogiques du programme sur les déchets et de la demande des enseignants inscrits sur ce programme de visiter l'usine d'incinération, il a été proposé en 2010 d'étendre l'animation des visites de Charente Nature sur l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) et la déchèterie de La Couronne (DLC).

En sa qualité d'exploitant de l'usine d'ordures ménagères, Norvegie doit être associée aux visites pédagogiques organisées par Charente Nature et GrandAngoulême.

C'est pourquoi, les parties se sont rapprochées afin de déterminer les modalités d'organisation et de déroulement des visites à destination du jeune public organisées sur les sites de l'UIOM et de la DCL.

Article 1 : Objet de la convention de partenariat

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre GrandAngoulême, Novergie, et Charente Nature pour la mise en place des visites de l'usine d'incinération et de la déchèterie de La Couronne auprès des publics scolaires et hors temps scolaire (MJC, CSCS...) travaillant sur le thème de l'environnement. Le public adulte reste soumis à la prise en charge par un technicien de GrandAngoulême.

Article 2 : Objectif des visites pédagogiques de l'UIOM et de la déchèterie de La Couronne

L'objectif des visites sur l'UIOM et la DLC est de permettre au jeune public, travaillant sur une thématique environnementale, de découvrir le fonctionnement d'équipements techniques intervenant dans la gestion globale des déchets sur le territoire de GrandAngoulême. Les visites s'appuient sur des éléments à la fois techniques et pédagogiques.

Cette « immersion » du jeune public permet une prise en compte effective de l'impact de chacun sur son environnement et s'accompagne d'une réflexion globale sur le champ des possibles pour améliorer son environnement.

Article 3 : Engagements des structures partenaires pour les visites pédagogiques

GrandAngoulême s'engage à :

- Gérer l'administratif relatif aux demandes de visites (autorisations, consignes de sécurité, protocole de visites...)
- Fournir à Novergie un planning des visites programmées (périodes de visites se déroulant de janvier à juin et septembre à décembre).
- Assurer la coordination entre GrandAngoulême, Novergie et Charente Nature,
- Compléter si besoin, la formation des animateurs de Charente Nature (déjà formés en 2010) avec l'appui de l'équipe de Novergie sur les aspects techniques relatif à l'UIOM (process, sécurité, cheminement...)
- Informer Charente Nature sur la gestion des déchets sur le territoire de GrandAngoulême communiquer les éléments d'actualité ayant un lien direct avec les animations ;
- Participer aux différentes réunions préparatoires, de suivi et de bilan.

Charente Nature s'engage à :

- ✓ Assurer les visites sur l'UIOM et la déchèterie de La Couronne pour le jeune public
- ✓ Animer la visite des installations uniquement sous un angle technique et pédagogique, de façon à laisser les élèves se faire leur propre opinion ;
- ✓ Intervenir selon les modalités de la charte d'éducation à l'environnement du Groupe régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement ;
- ✓ Mettre au point des supports pédagogiques adaptés ;
- ✓ Diffuser, auprès des écoles participantes, les supports pédagogiques fournis par GrandAngoulême ;
- ✓ Participer aux différentes réunions préparatoires, de suivi et de bilan ;
- ✓ Prendre en compte et s'appuyer sur les réalités locales concernant le thème des déchets ;
- ✓ Fournir le listing des écoles et des classes avant la visite de l'UIOM et la DCL ;
- ✓ Réaliser un bilan écrit qui sera intégré au bilan annuel et communiqué aux partenaires ;
- ✓ Se conformer, et faire respecter aux visiteurs, les règlements régissant les visites (sécurité, cheminement, conditions d'accès...) ;
- ✓ A respecter une clause de confidentialité relative aux équipements (UIOM et la DCL).
- ✓ A ne faire réaliser les visites que par les animateurs du secteur éducation de Charente Nature.

Novergie s'engage à :

- ✓ Participer aux différentes réunions préparatoires, de suivi et de bilan ;
- ✓ Fournir à Charente Nature et à GrandAngoulême toutes les informations susceptibles d'être utiles pour la réalisation des visites ;
- ✓ Etre référent technique sur l'UIOM ;
- ✓ Faciliter l'accès des différentes parties de l'usine autorisées pour les visites ;
- ✓ Informer dès que possible les animateurs de Charente Nature en cas d'arrêt technique de l'UIOM.

Article 4 : Participation financière de GrandAngoulême

En vue de la réalisation des visites des sites, objet de la présente convention, GrandAngoulême (service Déchets Ménagers) versera une participation annuelle à Charente nature.

La participation financière de GrandAngoulême pour la réalisation de ces visites s'élève à la somme de **3 060** euros.

GrandAngoulême s'engage à verser à Charente Nature le montant de sa participation selon les modalités suivantes : versement de la subvention de 3 060 euros en septembre à la réception du courrier de demande de versement de la subvention.

Article 5 : Durée et renouvellement de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2017. Elle pourra être renouvelée par voie d'avenant dûment approuvé entre les parties.

Article 6 : Résiliation

Dans le cas d'un non respect des engagements définis par la présente convention, GrandAngoulême se réserve le droit d'annuler le règlement financier concernant la partie UIOM et déchèterie, ainsi que de résilier la présente convention par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception.

Fait à Angoulême, le

En trois exemplaires originaux,

Pour GrandAngoulême,

Pour Novergie,

Pour Charente Nature,